« Substances Naturelles à Usage Biostimulant : Nouvelle reglementation et approfondissement »

Synthèse du projet SNUB Action

Chef de file : Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB)
Chef de projet : Patrice Marchand, ITAB. Contact : patrice.marchand@itab.asso.fr
Partenaires : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Ministère de la transition écologique
Intervenants : Yann Davillerd, Patrice Marchand (Pôle Intrant, ITAB)
Période de réalisation : septembre 2020 – août 2021.

Résumé

Ce projet porte sur l'analyse et la synthèse de la nouvelle règlementation concernant les SNUB (cahier des charges plantes consommables) ainsi que l'exploitation de l'ancienne (liste des substances naturelles à usage biostimulant en annexe de l'arrêté du 27 avril 2016) en collaborant avec les autorités en charge de l'évaluation.

Contexte et objectifs

Les Substances Naturelles à Usage Biostimulant (SNUB) sont des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP). Ces substances biostimulantes sont sujettes à une règlementation qui s'est faite par étape et ayant subi une modification importante durant l'année 2021, de plus la liste des substances à l'annexe de l'arrêté du 27 avril 2016 est vide. Les SNUB nécessitent donc une clarification de la nouvelle réglementation et une mise application du processus conduisant à l'ajout d'une substance à la liste de l'annexe de 2016.

Perspectives et conclusion

- Quatre substances ont fait l'objet d'un dossier,
- Les dépôts des dossiers *Salix* cortex et *Equisetum arvense* à l'Anses ont eu lieu en 2020,
- Les dépôts des dossiers léonardite et Huile essentielle de *Mentha arvensis* à la DGAL ont eu lieu en 2021,
- La recevabilité par l'ANSES est attendue après évaluation des dossiers,
- L'inclusion à l'annexe de l'arrêté du 27 avril 2016, des substances sujettes à dossier est attendue,

En conclusion, le projet **SNUB Action** est une première étape dans la prise en main de la réglementation des SNUB, il a aussi permis de montrer la voie permettant de valoriser et faciliter l'autorisation de nouvelles SNUB.

Références et Annexes

>1 Arrêté du 14 juin 2021 approuvant un cahier des charges plantes consommables
>2 Arrêté du 27 avril 2016 établissant la liste des substances naturelles à usage biostimulant
>3 Dossier *Equisetum arvense :* décembre 2020
>4 Dossier *Salix* cortex *:* décembre 2020
>5 Dossier *léonardite* : mai 2021
>6 Dossier Huile essentielle de *Mentha arvensis :* juillet 2021

Financement

Projet soutenu financièrement par le Ministère de la Transition Ecologique et la dotation CASDAR.